



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

FNDS

Question écrite n° 47831

Texte de la question

M. Jean Bardet appelle l'attention de M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur la repartition des credits du Fonds national de developpement du sport. La loi de finances 1997 prevoit l'augmentation du prelevement sur La Francaise des jeux au benefice de ce fonds, et ce afin de soutenir le plan sport-emploi evalue a 53 millions de francs et de maintenir le niveau des aides aux groupements sportifs. Ainsi, des credits supplementaires devraient abonder ce fonds a hauteur de 66 millions de francs. Or le mouvement sportif francilien, satisfait de cette mesure, s'inquiete du montant de l'attribution accorde a la part regionale. Il semblerait, en effet, que ce dernier ne s'eleve qu'a 25 millions de francs. Sans meconnaitre l'importance des contraintes budgetaires, il fait cependant valoir que les groupements sportifs participent au developpement de l'emploi et jouent un role integrateur et formateur essentiel a la jeunesse. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour que ces associations puissent continuer a assurer leurs fonctions.

Texte de la réponse

Lors du debat budgetaire pour 1997, le Parlement a vote un amendement au projet de loi de finances, accepte par le Gouvernement, portant de 2,4 a 2,6 % le taux de prelevement sur les enjeux de la Francaise des jeux en faveur du FNDS. Cette progression du taux de prelevement a conduit a prevoir une augmentation des recettes globales de 66 millions de francs. Sur ces 66 millions de francs, le Parlement a affecte 16 millions de francs au sport de haut niveau, notamment pour soutenir un certain nombre de grandes manifestations sportives, et 50 millions de francs au developpement du sport de masse. Apres concertation entre le mouvement sportif represente par le CNOSF et le ministere de la jeunesse et des sports, le ministre delegue a la jeunesse et aux sports a propose, lors de la reunion du Conseil de gestion du 11 fevrier 1997 du FNDS, de porter a 245 millions de francs la somme devant etre affectee a la part regionale de ce fonds en 1997. Cette enveloppe supplementaire de 30 millions de francs, qui represente une augmentation de 14 %, permettra un meilleur financement des actions en faveur du sport pour tous. En depit d'une conjoncture budgetaire difficile, le sport est l'objet cette annee d'un effort particulier qui va lui donner les moyens de realiser ses grandes ambitions.

Données clés

Auteur : [M. Bardet Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47831

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 février 1997, page 465

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1927